

BIENVENUE à l'ADEC 56 !

Afin de ralentir la propagation du virus, l'ADEC 56 met en place un protocole d'utilisation des locaux qu'elle occupe à la Maison des associations :

Pour les 3 espaces : bureaux, bibliothèque et théâtre :

Les mesures d'hygiène sont observées en tout lieu et en toute circonstance :

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon et s'essuyer les mains avec des serviettes à usage unique (mis à disposition par la Ville de Josselin)
- lorsque l'accès aux sanitaires n'est pas possible (entrée théâtre, entrée théâtre et à proximité du matériel partagé dans les bureaux), mise à disposition par l'ADEC 56 de gel pour permettre un lavage des mains par une friction hydro-alcoolique ;
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- à l'apparition de symptômes (fièvre, toux, mal de gorge, nez qui coule...), rester chez soi et éviter tout contact.

Sont également observées les mesures de distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes.

<p><u>Pour la Théâtrothèque :</u></p> <p>Nous vous invitons à porter un masque lors de votre venue.</p> <p>Les permanents vous accueilleront et conseilleront également en portant un masque.</p> <p>A votre arrivée et à chaque fois que nécessaire, nous vous invitons à vous laver les mains par une friction au gel hydro-alcoolique qui est mis à disposition à l'entrée.</p> <hr/> <p>Les livres retournés sont enregistrés la semaine suivant leur dépôt. Avant et après un enregistrement, les permanents se lavent les mains.</p> <hr/> <p>Nous vous encourageons à faire vos choix d'après le catalogue en ligne ou à solliciter les permanents pour la constitution de malles que vous pourrez ensuite emporter.</p> <p>Toutefois, les lecteurs sont bienvenus sur les temps d'ouverture :</p> <ul style="list-style-type: none">- pour mener leurs propres recherches et découvrir les ouvrages dans les rayons,- tout comme pour s'installer sur une table pour lire. Les tables sont désinfectées après chaque passage de lecteur. <p>Nous vous invitons à annoncer votre venue et limitons l'accès à la théâtrothèque à 3 lecteurs simultanés.</p> <hr/>	<p><u>Dans le cadre des résidences d'artistes, des stages et des ateliers :</u></p> <p>Les groupes de praticiens sont composés de 15 personnes maximum.</p> <p>Chaque participant dispose d'une place assise sur laquelle il dépose toutes ses affaires. Nous vous invitons à vous munir d'un tissu à poser sur ce siège.</p> <p>Si vous menez un travail au sol, chaque participant apporte son propre tapis.</p> <ul style="list-style-type: none">- Nous vous prions d'aérer pleinement (porte volet roulant et porte cour) en fin de chaque demi-journée (15 minutes toutes les 4 heures)- Nettoyez le matériel que vous utilisez avec des solutions de nettoyage désinfectantes mis à votre disposition à la régie.- L'équipe des permanents reprendra un nettoyage plus poussé (poignées de portes, interrupteurs...) après chaque utilisation par un groupe différent. Nous sollicitons la ville pour un nettoyage très régulier des sanitaires de la maison des associations.- Le sol actuel de la partie consacré au théâtre de nos locaux ne nous permettent pas une désinfection satisfaisante, tout comme le gradin actuel, aussi nous limiterons l'accueil et favoriserons, au maximum, des journées de battement entre chaque groupe différents. <hr/>
<p><u>Pour le Théâtre :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Les personnes accueillies ont une place assise ;- Une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble ;- L'entrée du Théâtre se fait par la porte violette et la sortie se fait par la porte de la cour.- Sauf pour la pratique d'activités artistiques, le port du masque est obligatoire pour les publics qui viennent au Théâtre de La Rochette.	<p>Jusqu'à nouvel ordre, l'ADEC 56 ne met plus à disposition de couverts ou collations pour les activités qu'elle organise.</p> <p>L'espace loge/ salle de vie commune est limité à l'utilisation de réfrigérateur et du four à micro-ondes. Quand le temps de présence des praticiens nécessite la prise d'un repas, nous vous invitons à le prendre sur votre siège dédié ou bien en plein air, munis de vos propres couverts.</p> <p>Nous encourageons à réaliser les temps de pause en plein air et réinvitons les participants au port du masque en dehors des temps de pratique artistique.</p>